



**Extrait du Registre des Délibérations  
BUREAU EXECUTIF  
Séance du jeudi 27 juin 2024**

**Date de la convocation** : vendredi 21 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 37

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Isabelle PORTE (suppléante de M. Jean-Pierre LANNES)

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. Jean LACOSTE), M. Francis PEES (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Marie-Hélène JOUANINE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

**Secrétaire de séance :**

-----

**N° 21 Réseau Entreprendre Adour - soutien 2024**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'association Réseau Entreprendre Adour (REA), membre de la fédération nationale Réseau Entreprendre, créée en décembre 2003, a pour objectif de soutenir les porteurs de projets primo-créateurs ou primo-repreneurs de PME, PMI, tous secteurs confondus, ayant pour ambition la création de 5 à 10 emplois et manifestant un besoin réel d'être accompagnés.

Elle mobilise en première ligne les chefs d'entreprise. Dans cet objectif, l'association a vocation à :

- Susciter des vocations d'entrepreneurs ;
- Favoriser l'éclosion des idées propres à générer des emplois, en particulier par la création, la reprise, le développement d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales et de services ;
- Apporter un concours intellectuel et technique à toute initiative tendant à l'innovation et à la recherche de créneaux nouveaux, et plus généralement à l'amélioration du potentiel économique et technologique, par la création, la reprise, le développement d'entreprises ;
- Consentir aux entrepreneurs créateurs, repreneurs, des prêts d'honneur sans intérêt et sans garantie, pour favoriser le lancement ou éventuellement la mutation d'entreprises ;
- Appuyer les initiatives extérieures qui concourent dans un domaine similaire à favoriser l'initiative économique et la culture entrepreneuriale.

Ce soutien se traduit en particulier par l'attribution de prêts d'honneur (prêt à taux nul à la personne porteur de projet, sans garantie ni caution) allant de 15 à 50 000 € et par un accompagnement personnalisé et collectif assuré par un réseau de chefs d'entreprises bénévoles.

Le fonctionnement de l'association est auto-financé à 75 % grâce aux cotisations des membres. Le Réseau Entreprendre Adour est implanté dans les locaux de la Technopole Hélioparc et dispose également d'antennes au Pays Basque, en Bigorre et dans les Landes. Une soixantaine de chefs d'entreprises collaborent au sein du Réseau Entreprendre Adour.

En 2023, Réseau Entreprendre Adour a reçu 234 sollicitations de porteurs de projets. Parmi eux, 94 ont bénéficié de rendez-vous individuels, permettant d'approfondir leurs démarches et challenger leurs projets. Au final, l'association a agréé 14 entreprises lauréates portées par 18 entrepreneurs. Elle a accordé 407 000 € au titre du fonds de prêt START (amorçage) et BOOSTER (développement).

Sur ces 14 entreprises, 7 sont localisées en Béarn, dont 5 sur le territoire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (pour 2 736 500 € de prêts bancaires octroyés).

Depuis 2019 : un dispositif d'accompagnement, le programme Booster.

Le mouvement Réseau Entreprendre a défini des perspectives d'évolution de ses missions, en intensifiant son accompagnement entrepreneurial et en ouvrant le réseau à tous les profils d'entrepreneurs créateurs d'emplois. Ainsi, la fédération Réseau Entreprendre a engagé un nouveau programme d'accompagnement appelé « Booster ».

Ce programme BOOSTER, déployé localement par Réseau Entreprendre Adour, a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs qui passent un cap de développement au sein de leur entreprise. Il est ouvert à tous les dirigeants d'entreprise de plus de 5 salariés du territoire, et réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 500 000 €.

Depuis 2008, l'association bénéficie du soutien financier de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. Le budget 2024 de fonctionnement de l'association est de 384 000 €. Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 65 000 €.

Compte tenu de l'utilité socio-économique de cette association, des résultats dont elle peut se prévaloir sur le périmètre de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et des objectifs de développement qu'elle affiche, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'association Réseau Entreprendre Adour pour cette année 2024.

**Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 12 juin 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 18 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider d'octroyer une aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'association Réseau Entreprendre Adour pour l'exercice 2024, conformément au règlement d'Intervention Économique de la communauté d'agglomération (Priorité numéro 1, chantier 1.4 « Répondre aux enjeux du financement des entreprises pour les accompagner dans leurs investissements ») ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention d'attribution ci-annexée ;**
- 3. Décider que la subvention de fonctionnement sera assurée sur le budget 2024 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, chapitre 65, fonction 90, article 6574.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU